

**COMPTE RENDU  
COMITE SYNDICAL**

**Séance du : 14 décembre 2022**

Date de convocation : 30 novembre 2022

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 13 + 5 pouvoirs (14 à partir de la délib 4)

Nombre de délégués syndicaux absents : 11 puis 10

Nombre de votants : 13 + 5 pouvoirs (14 à partir de la délib 4)

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-sept heures trente minutes, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du PETR, 7 rue des chanoines à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents votants :

- **CC de Haute Somme** : Thérèse Dheygers, Eric François (+ pouvoir de Jacques Vanoye), Jean-Dominique Payen (+ pouvoir de Jean-Marie Blondelle), Fabrice Tricotet, Marie-Ange Lecocq (représentant Gautier Maes), Maryse Fagot (à partir de la délibération n°4)
- **CC de l'Est de la Somme** : Françoise Ragueneau (+ pouvoir de Frédéric Demule), Jean-Marc Wissocq (+ pouvoir de José Rioja), François Laloi (représentant Eric Legrand)
- **CC Terre de Picardie** : Gérard Caron, Philippe Cheval, Bruno Etévé (+ pouvoir de Georgette Sciascia), Annick Maréchal, Thierry Linéatte (représentant Magali Crappier)

Titulaires absents excusés : Jean-Marie Blondelle (pouvoir donné à Jean-Dominique Payen), Florence Choquet, Gautier Maes (représenté par Marie-Ange Lecocq), Jacques Vanoye (pouvoir donné à Eric François), Frédéric Demule (pouvoir donné à Françoise Ragueneau), Eric Legrand (représenté par François Laloi), André Salomé, José Rioja (pouvoir donné à Jean-Marc Wissocq), Alain Cauchois, Magali Crappier (représentée par Thierry Linéatte), Georgette Sciascia (pouvoir donné à Bruno Etévé)

Etaient également présents sans voix délibérative : Pierre Barbier, Jean-Michel Martin, Michel Merel

Secrétaire de séance : Jean-Dominique Payen

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

**Administration générale :**

- Validation du programme d'action 2023
- Budget Primitif 2023 – Budget principal
- Budget Primitif 2023 – Budget annexe ADS
- Budget Primitif 2023 – Budget annexe Promotion du tourisme

- Budget Primitif 2023 – Budget annexe FISAC Revitalisation centres bourgs
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Validation du plan de formation 2023

**Développement économique et touristique :**

- Subvention SARCOM 2022

**Aménagement du territoire :**

- Mutualisation du parc de cyclomoteurs avec l'association Saint-Jean
- Demande de subventions pour l'achat de 25 cyclomoteurs électriques

**Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Jean-Dominique Payen est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 26 octobre 2022. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

<b>1-VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2023</b>
--

Le Président présente le programme d'actions comme suit :

POLE	OPERATION	INFOS / OPERATION	COUT TTC	TOTAL SUBVENTIONS
Pôle économie / tourisme	SARCOM	Soutien au salon	2 000 €	
	LEADER GAL	Mise en oeuvre du nouveau programme	11 050 €	7 473 €
Pôle aménagement	Transition écologique	Mise en œuvre des PCAET : actions de communication, gouvernance	4 700 €	
	Urbanisme	Devenir du plan de paysage, logiciel friches	24 790 €	12 790 €
	Villes et villages fleuris	Actions de communication, jury (tourné, remise des prix)	4 000 €	
	Mobilité	Scooters (achat + gestion), études cyclo, mobilités douces,...	124 350 €	88 253 €
	Contrat Local de Santé	Actions de promotion et de communication	1 000 €	

PETR Cœur des Hauts de France  
Département de la Somme

Pôle culture / patrimoine	Actions culturelles - Lecture publique	Panorama, mise en réseau bibliothèque,...	79 455 €	42 375 €
	Mission Pays d'art et d'histoire	actions de communication, CIAP, prestations des guides, expositions,	61 500 €	25 217 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- . Approuve l'ensemble du programme d'actions 2023 ;
- . Approuve les dépenses prévisionnelles s'y rattachant ;
- . Autorise le Président à engager les consultations nécessaires pour le bon déroulement des opérations ;
- . Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre des projets ;
- . Autorise le Président à solliciter des fonds auprès de différents partenaires, notamment l'Europe (FEADER, FEDER), l'Etat (FNADT,...), la Région, le Département, la MSA, la DRAC, la DDCS,....

**2-BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Le budget primitif du budget principal s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	1 698 225 €
	Recettes	1 698 225 €
- en section d'Investissement,	Dépenses	146 351 €
	Recettes	170 388 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général (adm générale 90 K€, études, communication,...pour chacune des actions)	271 855 €
	012	Charges de personnel, frais assimilés (dont OT 210 K€, ADS 100 K€, FISAC 40 K€)	1 042 159 €
	65	Autres charges de gestion courante (dont cotis. de 279 K€ reversée au budget OT)	291 761 €
	66	Charges financières (intérêt ligne de tréso.)	2 000 €

PETR Cœur des Hauts de France  
Département de la Somme

	67	Charges exceptionnelles	2 300 €
Opérations d'ordre	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements dont SCOT)	88 150 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	70	Produits services, domaine et ventes diverses (dont remb. des budgets annexes 012 + fonct.)	413 542 €
	74	Dotations et participations (cotis. PETR + OT fusionnées et ensemble des subventions UE, Etat, CD)	1 251 062 €
Opérations d'ordre	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements des subventions dont SCOT)	33 621 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	20	Immobilisations incorporelles (étude CIAP)	15 000 €
	21	Immobilisations corporelles (dont achats de cyclos 75 K€)	96 980 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	750 €
Opérations d'ordre	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements voir fonct)	33 621 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	13	Subventions d'investissement (étude CIAP, achat cyclos, solde mise en réseau info biblio.)	65 935 €
	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	15 553 €
	165	Dépôts et cautionnement reçus	750 €
Opérations d'ordre	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements voir fonct)	88 150 €

PETR Cœur des Hauts de France  
Département de la Somme

Après en avoir délibéré, le comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2023, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

**3-BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE ADS**

Le budget primitif du budget annexe ADS s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	137 093 €
	Recettes	137 093 €
- en section d'Investissement,	Dépenses	1 600 €
	Recettes	1 600 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général (frais postaux, maintenance, heb. Logiciel,..)	23 906 €
	012	Charges de personnel (2 agents + XB pour OPAH et suivi PLUI)	102 919 €
	65	Autres charges de gestion courante (redevance logiciel)	8 668 €
Opération d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	1 015 €
	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	585 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	70	Produits des services (facturation actes aux communes 115 K€ + remb. XB)	137 093 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	21	Immo corporelles (participation prorata achat serveur PETR)	1 600 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	1 015 €
	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	585 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2023, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

**4- BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE PROMOTION DU TOURISME**

Le budget primitif du budget annexe Promotion du Tourisme s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	464 726 €
	Recettes	464 726 €
-en section d'Investissement,	Dépenses	60 000 €
	Recettes	60 000 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général (maintenance, adm. géné., achats prestations, études Maison Canal et Nature, stratégie OT, actions de com., achat d'espaces, salons,..)	209 161 €
	012	Charges de personnel, frais assimilés	227 065 €
	65	Autres charges de gestion courante (créances éteintes)	3 500 €
	67	Charges exceptionnelles (titres annulés)	5 000 €
Opérations d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	14 176 €
	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	5 824 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	013	Atténuation de charges	3 500 €
	.70	Produits services, domaine et ventes diverses (ventes packages + boutique)	26 500 €
	.73	Impôts et taxes (taxe de séjour)	75 845 €
	.74	Dotations et participations (subventions Banque des Territoires + LEADER)	79 540 €
	.75	Autres produits de gestion courante (versement cotis OT depuis le Bud principal)	279 341 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	.21	Immobilisations corporelles (aménagement intérieurs et extérieurs de l'OT)	60 000 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	.13	Subventions d'investissement (LEADER)	40 000 €
Opérations d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	14 176 €
	040	Opérations d'ordre transfert entre sections (amortissements)	5 824 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- . Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2023, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- . Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

**5-BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE FISAC / REVITALISATION CENTRES BOURGS**

Le budget primitif du budget annexe FISAC s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	49 027 €
	Recettes	49 027 €
- en section d'Investissement,	Dépenses	80 300 €
	Recettes	80 300 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général (adm. géné. )	5 292 €
	012	Charges de personnel	42 935 €
Opérations d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	546 €
	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	254 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	74	Dotations et participations (subvention FISAC sur poste + participations CCHS et TdP sur volet FISAC et Rosières et Chaulnes sur PVD)	49 027 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	21	Immobilisations corporelles (prorata achat serveur)	800 €
	458101	Opérations pour compte de tiers (subventions aux professionnels artisans et commerçants)	79 500 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	458201	Opérations pour compte de tiers (subvention FISAC de l'Etat)	79 500 €



Opérations d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	546 €
	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	254 €

Après en avoir délibéré, le comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2023, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

#### **6- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1IERE CLASSE**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 04/10/2022,

Considérant le tableau des emplois adopté par l'Assemblée Délibérante le 20/10/2021,

Le Président propose la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ière</sup> classe permanent à temps complet.

*Motif de la suppression de poste : disponibilité de 5 ans demandée par l'agent*

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 04/10/2022,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ière</sup> classe à partir du 04/10/2022 ;
- Autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

#### **7- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu la délibération n°2022-06-20 du 22/06/2022, ouvrant un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, (concours obtenu par Julie)

Vu la délibération n°2022-06-21 du 22/06/2022, ouvrant un poste d'assistante de conservation du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe, (concours obtenu par Clémence)

Vu la délibération n°2022-08-28 du 31/08/2022, ouvrant un poste d'attaché territorial pour le poste de responsable de l'Office de tourisme

Vu la délibération n°2022-08-30 du 31/08/2022, ouvrant un poste d'adjoint administratif au service ADS, (nouveau poste de Justine)

Vu la délibération n°2022-08-31 du 31/08/2022 supprimant le poste d'assistant de conservation du patrimoine ; (ancien poste de Clémence avant son nouveau concours)

Vu la délibération n°2022-08-32 du 31/08/2022 fermant un poste d'attaché administratif territorial ouvert par la délibération n° 2016-06-09 du 15/06/2016, (vieux poste ouvert pour le CM Pays d'art et d'histoire mais Clémence était sur la filière culturelle)

Vu la délibération n°2022-10-04 du 26/10/2022 ouvrant 4 postes (3 rédacteurs et un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe) nécessaires à la reprise des agents de l'Office de tourisme en régie au PETR ;

Vu la délibération n°2022-12-05 du 14/12/2022, fermant un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ; (délibération précédente)

Le tableau des effectifs permanents évolue comme suit à partir du 14/12/2022

Cat.	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
<b>Filière administrative</b>			
A	<b>Attaché Territorial</b>	Attaché	10 TC
B	<b>Rédacteur Territorial</b>	Rédacteur	4 TC
C	<b>Adjoint administratif</b>	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 TC
		Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3 TC
		Adjoint Administratif	2 TC
<b>Filière Culturelle</b>			
A	<b>Bibliothécaire territorial</b>	Bibliothécaire	1TC
B	<b>Assistant de conservation du patrimoine</b>	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le tableau des effectifs permanents de la collectivité à compter du 14 décembre 2022 comme ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

## 8- PLAN DE FORMATION 2023

Le plan de formation concerne l'ensemble des agents titulaires, stagiaires et contractuels. Il est établi en concertation avec les agents au vu, d'une part, des opérations dont le PETR est chargé et, d'autre part, des évolutions législatives et réglementaires.

Les formations seront organisées par le CNFPT. D'autres organismes pourront être sollicités sous réserve :

- d'une nécessité absolue de formation pour l'exercice des fonctions des agents concernés ;
- que le CNFPT ne soit pas en mesure de proposer les mêmes formations ;
- de crédits suffisants inscrits au budget ;

Les thématiques du plan de formation 2023 :

SERVICES CONCERNES	THEMES DES FORMATIONS CNFPT
Administratif	La communication interne et externe – Formalismes administratifs
Gestion	Perfectionnement en procédure de marchés publics – Outils de gestion
GAL	Fonds européens
Culture et Patrimoine	Evaluation des politiques culturelles – Les besoins et pratiques du public – Le mécénat – Gestion des équipements culturels – Formation dans le cadre de la lecture publique / bibliothèques – Politique culturelle, démarche de projet, fonction diagnostic
Urbanisme	Perfectionnement / instruction des autorisations d'urbanisme
Environnement	Toute formation en lien avec la démarche PCAET

Il est précisé qu'il revient à l'agent concerné de solliciter l'accord du Directeur et du Président pour valider l'inscription à la formation (au travers du bulletin d'inscription ad hoc). Le bulletin est ensuite transmis au service « gestion » pour finaliser l'inscription.

En plus des formations identifiées, les demandes de préparations aux concours et examens de la Fonction Publique Territoriale, seront examinées attentivement par l'autorité territoriale.

Les agents pourront par ailleurs se rendre aux journées d'actualité organisées par le CNFPT lorsque celles-ci seront en lien direct avec leurs missions.

Le programme de formation pourra au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins du PETR et aux sollicitations des agents.

Les demandes au titre du CPF seront étudiées par le supérieur hiérarchique. L'avis sera donné par l'autorité territoriale, dans le respect de la délibération portant sur le CPF et dans la limite des crédits disponibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- . Adopte les priorités du plan de formation 2023 ;
- . Inscrit les crédits nécessaires au budget 2023 en cas de besoin.

#### **9-SUBVENTION SARCOM 2022**

Le Président rappelle que l'Association SARCOM Développement porte l'organisation du SARCOM chaque année en alternance à Rosières-en-Santerre et à Chaulnes et que ce salon permet de mettre en lumière les artisans et commerçants du territoire le temps d'un Week-end.

Depuis le retrait financier de certains partenaires institutionnels en 2012, le PETR a choisi de soutenir financièrement ce projet, d'autant plus que le syndicat mixte accompagne les professionnels dans leurs projets de modernisation, d'accessibilité, de sécurisation de leurs espaces commerciaux grâce au FISAC.

Comme chaque année, après avoir eu connaissance du plan de financement de cette opération, il est proposé de soutenir financièrement l'Association SARCOM Développement à hauteur de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,

- . Décide d'allouer une subvention de 2 000 € à l'Association SARCOM Développement ;
- . Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 ;
- . Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette action.

#### **10- MUTUALISATION DU PARC DE CYCLOMOTEURS AVEC L'ASSOCIATION SAINT-JEAN**

Le PETR Cœur des Hauts-de-France porte depuis plusieurs années une action destinée à mettre à la disposition de personnes accédant à l'emploi ou à la formation un parc de cyclomoteurs via une location mensuelle.

Composé à ce jour de quatorze cyclomoteurs, ce parc est géré par un agent du PETR en charge de l'administration du parc et du suivi des bénéficiaires (signature du contrat de location, rendez-vous mensuel pour le paiement de la location, ...).

Le service est largement plébiscité par ses utilisateurs et le nombre de cyclomoteurs proposé ne permet plus de satisfaire la totalité des demandes. Par ailleurs, la structuration actuelle n'intègre pas un accompagnement des bénéficiaires via la mise en œuvre notamment d'un bilan de mobilité.

L'association St Jean a été identifiée depuis peu comme plateforme de mobilité dans le cadre d'un appel à projet départemental. De fait, elle propose maintenant à la location un ensemble de quatre cyclomoteurs pour des personnes accédant à l'emploi et à la recherche d'une solution de mobilité temporaire. Par ailleurs, l'association dispose d'un chargé de mission mobilité à plein temps assurant en outre l'accompagnement des bénéficiaires dans la recherche de solutions pérennes de mobilité : passage du permis de conduire, lever des freins psychologiques à la mobilité, accompagnement à l'acquisition d'un véhicule.

Au regard des difficultés constatées sur le territoire du PETR en matière de mobilité et considérant que la location de cyclomoteurs s'avère être une alternative répondant au moins partiellement aux problématiques d'accès à l'emploi ou à la formation pour des personnes en situation de précarité, il est proposé de :

- Mutualiser la gestion du parc de cyclomoteurs du PETR Cœur des Hauts-de-France avec le parc de cyclomoteurs de l'association St Jean ;
- Accroître de fait le volume de véhicules mis à disposition ;
- Permettre le déploiement d'un accompagnement vers des solutions pérennes de mobilité via la prise en charge de l'ensemble des bénéficiaires par le chargé de mission mobilité de l'association St Jean ;

La mutualisation du parc de cyclomoteurs nécessite de s'accorder sur les modalités pratiques via une convention de partenariat. Cette convention pourrait être soumise à la validation des élu(e)s du PETR Cœur des Hauts-de-France au cours du premier trimestre 2023 pour une mise en œuvre effective dans la continuité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- . Valide le principe de mutualisation du parc de cyclomoteurs avec l'association St Jean de Péronne ;
- . Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

#### **11-DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE 25 CYCLOMOTEURS ELECTRIQUES**

Pour répondre aux besoins des plus fragiles qui n'ont pas de moyen de locomotion afin de se rendre à un stage, une formation, un CDD ou un CDI, le Pays Santerre Haute-Somme puis le PETR Cœur des Hauts-de-France se sont dotés d'un parc cyclomoteurs mis en location.

Composé aujourd'hui d'une quinzaine d'engins, celui-ci rencontre son public et rend un vrai service.

Au regard de la feuille de route Mobilité en cours d'élaboration, le PETR souhaite développer ce service sur l'ensemble de son périmètre géographique, en s'appuyant notamment sur le réseau des 6 communes Petites Villes de Demain : Péronne, Roisel, Ham, Nesle, Rosières-en-Santerre et Chaulnes.

Au sein de ces centres bourgs, il conviendra de s'appuyer sur une structure en capacité d'être au plus proche des habitants pour louer / réparer les engins.

Pour ce faire, et dans une logique d'exemplarité en matière de transition écologique, le PETR souhaite acquérir 25 cyclomoteurs électriques dont vous trouverez ci-dessous le plan de financement :

PETR Cœur des Hauts de France  
Département de la Somme

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achat de 25 cyclomoteurs électriques (3 000 € l'unité)	75 000 €	Subvention CRTE - DSIL	48 000 €
		FCTVA	12 303 €
		Reste à charge PETR	14 697 €
Total	75 000 €	Total	75 000 €

L'objet de la délibération est d'autoriser le Président à solliciter des crédits d'Etat – DSIL – via le CRTE.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- . Approuve la demande de subvention ;
- . Valide le plan de financement ;
- . Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 ;
- . Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.

Jean-Dominique PAYEN  
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL  
Président

